



aux entreprises du Pays Foyen

ENVIE DE DÉVELOPPER
VOTRE
ACTIVITÉ ?

LA CDC DU PAYS FOYEN
VOUS ACCOMPAGNE



POUR EN SAVOIR PLUS :
Communauté de Communes du Pays Foyen
Maison des entreprises

05.57.69.88.89 - developpementeconomique@paysfoyen.fr
www.paysfoyen.fr -

Coups de pouce



aux entreprises du Pays Foyen



Sont éligibles, les entreprises du Pays Foyen exerçant au moins l'une des activités suivantes :

- Commerces et artisanat alimentaire ;
- Commerces et artisanat non alimentaire ;
- Cafés et restaurants ;
- Commerces en hygiène, santé et beauté ;
- Artisanat d'art ;
- Propriétés agricoles et/ou viticoles souhaitant créer ou développer une offre d'accueil au public et de vente en direct.

Sont éligibles, les projets incluant l'acquisition de biens matériels et/ou immatériels, nécessaires aux développements de votre activité !

Par exemple : aménagement de votre local professionnel (modernisation, mise en accessibilité...), la rénovation ou l'extension votre devanture ou encore l'acquisition de matériel pour apporter une réelle plus-value à votre entreprise (productivité, amélioration des conditions de travail, diversification de l'activité...).

AIDE
DIRECTE

ACP*

AAF**

Pays
FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sont éligibles, les TPE du Pays Foyen dans leurs projets d'investissement, poursuivant les objectifs suivants :

- Faciliter la transmission d'entreprise via la mise aux normes et la modernisation,
- Accompagner la transition numérique et la digitalisation,
- Renforcer le commerce de proximité grâce à des équipements modernisés,
- Encourager la diversification de l'offre commerciale et de services,
- Valoriser les filières en perte d'attractivité,
- Intégrer pleinement les enjeux écologiques et énergétiques dans les projets.

Accompagnements sur les plans techniques et financiers :

- La réalisation de 82 bilans conseils ;
- L'aide directe sous forme d'une subvention, pour accompagner l'entreprise bénéficiaire dans son projet d'investissement ;
- L'action collective complémentaire aux 2 premiers accompagnements, permettant de pérenniser (étude de marché, recherche de financement, outils numériques et de communication, ...).

*Action Collectivité de Proximité

Sont éligibles, les artisans du Pays Foyen afin de soutenir leur transmission et trésorerie :

- Reprise d'une entreprise pour garantir la pérennité des savoir-faire et des emplois locaux
- Gestion de la trésorerie pour consolider son activité

**Accompagnement des Artisans Foyens



POUR EN SAVOIR PLUS :

Communauté de Communes du Pays Foyen

Maison des entreprises

05.57.69.88.89 - developpementeconomique@paysfoyen.fr

www.paysfoyen.fr -